

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 04 octobre 2021 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – FOURES – BELUCHE.
Absente excusée : Mme SANCHEZ

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : AVENANT OPALE.**

M. le Maire présente à ses collègues un avenant au marché « Réhabilitation de l'éclairage public » d'un montant de 5 358.72 € H.T.

Ces travaux supplémentaires sont liés à l'extension du réseau chemin des Fours pour alimenter le city park.
Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer le dit document.

- **DEPARTEMENT « AIDE AUX COMMUNES » : DEMANDE DE SUBVENTION 2022.**

M. le Maire sollicite ses collègues afin de proposer, au titre, aides aux communes 2022 auprès du Département, deux dossiers :

- Priorité 1 : Aménagement traverse – Mise en conformité de l'arrêt bus entrée Ouest

Dossier établi par le S.I.C. de La Redorte pour le compte de la commune. Le chiffrage est en cours.

Il indique également, qu'une demande de subvention sera adressée au service de l'Etat, au titre de la DETR pour ce projet.

- Priorité 2 : Rénovation énergétique salle polyvalente – 1^{ère} tranche pour un montant de 222 913.20 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **LIGNE DE TRESORERIE.**

M. le Maire informe ses collègues que cette question a été mise à l'ordre du jour mais la situation trésorière de la commune et la ligne de trésorerie non utilisée étant en cours jusqu'au mois de mars 2022, il n'y a donc pas lieu de débattre de cette question.

- **POINT ACTI CITY.**

M. le Maire fait part à ses collègues du succès de l'opération Acti City pour 2021 avec à ce jour, 38 demandes et manifeste sa satisfaction de voir l'adhésion des jeunes à ce service.

Il énonce également tout son plaisir de constater l'utilisation par les jeunes du village, du City park récemment mis en service.

- **CARCASSONNE AGGLO : AFFECTATION DU FPIC.**

M. le Maire indique à ses collègues que la commune est bénéficiaire d'un montant de 31 739 € au titre du FPIC approuvé par Carcassonne Agglo.

Il propose que cette somme soit affectée à la construction des garages communaux dont le montant s'élève à 47 195.70 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **P.L.U. : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC.**

Mme Emilie BELUCHE fait le compte rendu de présentation du diagnostic établi par le bureau d'études SOLIHA concernant la révision du P.L.U.

On peut retenir :

- Une progression de la population entre 2008 et 2013 dont, 60 % propriétés principales et 30 % propriétés secondaires,
- La population est composée essentiellement de jeunes ménages actifs,
- Le village bien doté en services de proximité,
- La commune est bien desservie en eau, assainissement, électricité,
- La principale activité économique est l'agriculture,
- L'attractivité du village met en lumière un problème de disponibilité de logement.

Les pistes de réflexions, compte tenu des éléments de contrainte règlementaire de développement de 130 logements sur une surface de 6 ha, sont les bases pour perspectives de développement.

Devra être abordé le problème de l'urbanisation du centre bourg qui demandera des prises de décision de la part des élus notamment au regard des conséquences sur le stationnement des véhicules.

En conclusion, M. le Maire rappelle à ses collègues toute l'importance de l'établissement de ce document qui doit donner les orientations de développement de la commune pour la prochaine décennie.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

* M. Raymond BENOIT ⇨ informe la mise en service du city park et la mise en service prochaine du distributeur de billets.

* M. Emmanuel COULONVAL ⇨ fait le point sur la mise en place du nouveau PCS avec la désignation des responsables des 5 secteurs.

Les élus chargés du commandement seront M. le Maire, M. COULONVAL, M. BENOIT et M. GREFFIER, ceux chargés de la communication seront M. DUVERT et Mme ROBIN et ceux chargés de l'hébergement seront Mme POUSSE et Mme BELUCHE.

Il indique que les barrières « inondation » au droit du passage à gué ont été posées.

La cabine téléphonique transformée en boîte à livres sera installée prochainement à l'espace du petit jardin.

* M. Stéphane AZEMA ⇨ informe que des travaux de reprise des toitures de l'école primaire seront réalisés durant les vacances de Toussaint. Ces travaux font suite au problème d'infiltration liés aux dernières intempéries.

Il dresse le compte rendu de la réunion du conseil des territoires à laquelle il a représenté le Maire et plus particulièrement du dossier eaux pluviales, dont le transfert sera retardé d'une année supplémentaire.

La réunion des associations est prévue le 18 octobre à 20 h 30.

* Mme Janine POUSSE ⇨ informe le Conseil Municipal de la préparation du nouveau bulletin municipal.

Le repas de fin d'année des employés est prévu le 10 décembre. A cette occasion, il sera remis les médailles et diplômes aux élus et employés communaux. Le repas sera pris au camping.

* M. Michel GREFFIER ⇨ informe ses collègues qu'un devis a été demandé pour l'installation d'une nouvelle caméra dans le secteur du city park. Une demande de renouvellement de l'agrément doit être engagée

* M. le maire ⇨ Dans le cadre d'une réflexion menée sur la mise en place d'une police intercommunale, une rencontre aura lieu avec Mme la Maire de Peyriac-Minervois qui a déjà mis en place cette structure. Des points sur ce dossier seront fait lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il informe ses collègues qu'une réunion aura lieu avec l'école de foot de Conques-sur-Orbiel concernant l'utilisation du complexe sportif.

Une réunion aura lieu avec le Syaden le 07 octobre, avec l'ensemble des élus du canton du Haut Minervois pour faire le point du dossier de la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 00.

Le Maire,


Alain MARTY

